



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du : 22 juin 2026

N° de délibération :

D26.033

Date de la convocation :

11 juin 2026

Secrétaire de séance :

Mme PONS Laurie

Membres présents :

M.ATTIGUI Guy
M.LEVESQUE Frédéric
M. PACHOUD Christophe
Mme PONS Laurie
M. ROUVIER COROUGE
Philippe
Mme CASIER Hélène

Procurations : M.

VALLESPI Joachim à M.
LEVESQUE Frédéric

Membres absents ou

excusés :

Mme CLIMENT Catherine
M.CAMAIONE Alberto

VOTE

Pour	Contre	Abst°
7		

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Syndical réuni en séance plénière,

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance
Madame PONS Laurie.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et
L.2121-21 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-5 ;

Vu la délibération en date du 21 mai 2026 fixant les conditions de dépôt des listes ;

Vu le rapport du Président ;

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre des procédures liées aux délégations de service public, le Code général des
collectivités territoriales prévoit, en son article L. 1411-5, l'institution d'une Commission, la
Commission de délégation des services publics (ci-après la CDSP).

Cette Commission est présidée par le Président du Syndicat Sud Rhône Environnement
(S.R.E.). Elle dispose de deux membres disposant d'une voix consultative : le comptable du
Syndicat et le représentant du Ministre chargé de la Concurrence.

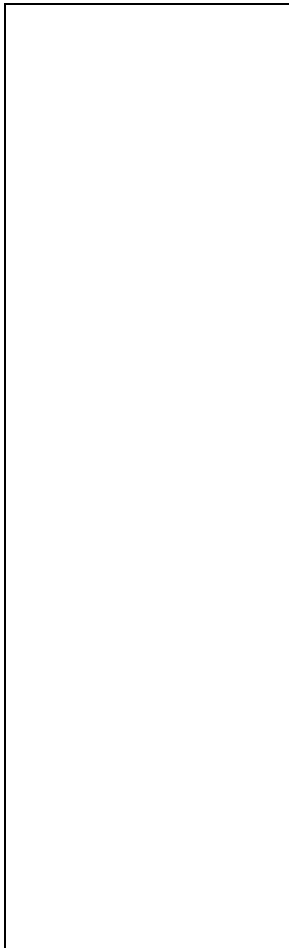
Par délibération en date du 21 mai 2026, les membres du Comité Syndical ont fixé les
conditions de dépôt des listes en vue de la désignation des membres de la Commission de
délégation de service public.

Conformément à l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales renvoyant
à l'article L. 2121-21 du même Code disposant qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a
lieu de procéder à une nomination.

La Présente élection vise à nommer les membres de la CDSP.

Une liste a été régulièrement déposée :

Titulaires
M. Philippe ROUVIER COROUGE- SICTOMU
M. Joachim VALLESPI-SICTOMU
Mme Laurie PONS-ACCM
M. Alberto CAMAIONE-CCBTA
M. Frédéric LEVESQUE-SICTOMU



Suppléants		Envoyé en préfecture le 26/06/2026	
		Reçu en préfecture le 26/06/2026	
Mme Catherine CLIMENT-CCBTA		Publié le	
		ID : 030-253002919-20260622-D2026_034-DE	
M. Christophe PACHOUD-ACCM			
M. Guy ATTIGUI-SICTOMU			
M. Jérôme MAURIN- SICTOMU			
M. Alexandra HAJEK-SICTOMU			

Considérant qu'une seule liste a été déposée.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 – Le Conseil à l'unanimité approuve la liste unique proposée.

Article 2 – En application de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Article 3 – Déclare la Commission de délégation de service public de SUD RHONE ENVIRONNEMENT installée.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telercours.fr

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres.

Pour expédition certifiée conforme

Le Président
M. Philippe ROUVIER-COROUGE